



Vous recherchez des collaborateurs formés et opérationnels rapidement :

L'apprentissage

est un moyen concret et efficace, pour répondre à vos besoins de demain.

Il conjugue l'expérience professionnelle, la compétence et la qualification,

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

par

l'apprentissage

Institut de formation des métiers d'aide (IFMA)
50 Route de Saint Sébastien - 44093 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 84 68 14

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à temps plein (possibilité d'annualisation). Il permet à l'apprenti de bénéficier d'une formation gratuite et rémunérée. Il alterne des temps chez l'employeur et en centre de formation. L'apprenti bénéficie du statut de salarié et relève du Code du travail. La durée du contrat est au moins égale à celle de la formation.

Public éligible au contrat d'apprentissage :

Candidats âgés de 18 à 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé) et ayant validé les épreuves de sélection. L'admission en formation AES est subordonnée à la signature d'un contrat avec un employeur (au plus tôt 3 mois avant l'entrée en formation).

Les obligations de l'apprenti(e)

- Etre présent(e) au sein de la structure employeur et y effectuer les missions confiées en contrepartie d'une rémunération,
- Etre ponctuel(e) et assidu(e) en centre de formation
- Se présenter à l'examen,

Les obligations de l'employeur

- Il s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle dispensée dans la structure et en centre de formation. Il doit lui confier des missions en lien avec la formation préparée, le rémunérer et veiller à sa présence en centre de formation.
- Il s'engage à accueillir, accompagner, suivre et évaluer l'apprenti tout au long de son parcours de formation.

Grille des salaires (SMIC brut : 1521,22 €)

- Employeurs de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale

Âge de l'apprenti(e)	% du SMIC
18-20 ans	50% - 760,61€
21-25 ans	65% - 988,79€
26 ans et +	100% - 1521,22€

- Employeurs du secteur privé et du secteur public

Âge de l'apprenti(e)	% du SMIC
18-20 ans	43% - 654,12€
21-25 ans	53% - 806,25€
26 ans et +	100% - 1521,22€

Notre partenaire : l'ADAMSSE CFA

L'ADAMSSE CFA est le centre de formation des apprentis qui propose des formations en contrat d'apprentissage, gratuites et rémunérées dans les domaines du sanitaire, social et médico-social. Le CFA est hors les murs, c'est-à-dire qu'il passe convention avec les centres de formation, tel que l'IFMA, agréé par l'Etat et le Conseil Régional, qui dispense la formation des apprentis.

Vous êtes intéressé(e) par ce dispositif ?

- *contacts utiles* -

☞ Pour plus d'informations sur la pédagogie et le déroulement de la formation , retrouver toutes l'actualité de **l'IFAES** :

☎ **02.40.84.68.14 + 3,**

Mail : secretariat.ifma@chu-nantes.fr;

Site internet : www.chu-nantes.fr, rubriques enseignement et formation.

☞ Pour plus d'informations sur le contrat d'apprentissage, le statut de l'apprenti, le code du travail, les aides financières..., appeler **l'ADAMSSE CFA au 02.51.82.72.08**